

LES VOILES
Société à responsabilité limitée au capital de 300 000 euros
Siège social : 18 rue Pierre Loti 59290 WASQUEHAL
832 374 458 RCS LILLE METROPOLE

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 3 AVRIL 2026

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 Novembre 2025

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 Novembre 2025 s'élevant à 0,00 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	48 077,23 euros

A titre de dividende global à l'Associé Unique	30 000,00 euros
Soit 0,10 euros par part	
Le solde	18 077,23 euros

En totalité au compte « **autres réserves** ».

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 Novembre 2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 30 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Ce dividende sera mis en paiement à compter du 3 avril 2026.

L'Associé Unique approuve la prise en charge par la Société des cotisations sociales dues le cas échéant sur les dividendes versés au gérant majoritaire.

L'Associé Unique déclare être informé que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques sont soumis, l'année de leur versement, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8 % perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 18,6 % (taux applicable depuis le 1er janvier 2026). Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu

fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'Associé Unique reconnaît avoir été informé qu'en application de l'article L. 136-3, II, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par l'associé qui a le statut TNS dans la Société, son conjoint ou le partenaire auquel il est lié par un pacte civil de solidarité ou ses enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant.

Certifié conforme
La Gérance

DocuSigned by:

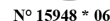
MARIN Yannick

AA4AE4513B8F4B8...

- AA4AE4513B8F4B8...

1.

DGFiP N° 2033-A-SD 2025



17 / 31

2. COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2025
ADAPTE À LA TÉLÉDECLARATION PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise LES VOILES - SIREN : 832374458													
A - RÉSULTAT COMPTABLE											N clos le 30/11/2025		
Ventes de marchandises				dont export et livraisons intracommunautaires			209	0	210	0			
Production vendue biens							215	0	214	0			
Production vendue services							217	0	218	118 560			
Production stockée									222	0			
Production immobilisée									224	0			
Subventions d'exploitation reçues									226	0			
Autres produits									230	5 415			
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)										232	123 975		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)									234	0			
Variation de stock (marchandises)									236	0			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)									238	0			
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)									240	0			
Autres charges externes				dont crédit-bail mobilier		0	immobilier		0	242	5 304		
Impôts, taxes et versements assimilés					(dont taxe professionnelle, CFE et CVAE)		243	648	244	721			
Rémunérations du personnel									250	53 414			
Charges sociales									252	31 367			
Dotations aux amortissements				dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI			255	0	254	10 808			
Dotations aux provisions									256	0			
Autres charges		Dont provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger					259	0	262	2			
		Dont cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles					260	0					
Total des charges d'exploitation (II)										264	101 615		
1 - Résultat d'exploitation (I - II)										270	22 360		
Produits financiers							(III)		280	30 291			
Produits exceptionnels							(IV)		290	10 000			
Charges financières							(V)		294	0			
Charges exceptionnelles		Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)					(VI)	347	0	300	10 000		
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)					(VI)	348	0				
Impôts sur les bénéfices							(VII)		306	4 574			
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)										310	48 077		
B - RÉSULTAT FISCAL				Reporter le bénéfice comptable col. 1 le déficit comptable col.2				312	48 077	314	0		
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles						316	0					
	Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles						318	6 268					
	Provisions non déductibles						322	0					
	Impôts et taxes non déductibles						324	4 647					
	Divers dt intérêts excédentaires		247	0	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC		248	0				330	1 500
	Fraction des loyers dans le cadre d'un crédit bail immobilier				(Part de loyers de réintégration)		249	0				251	0
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998	0					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999	0					
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime									997	0			
DÉDUCTIONS	Entreprise nouvelle		986	0	Zone franche urbaine		987	0					
	France Ruralités Revitalisation (FRR)		181	0	Jeune entreprise innovante		989	0					
	Zone restruct. défense		127	0	Zone revitalisation rurales		138	0					
	Bassins d'emploi à redynamiser		991	0	Investissements et souscriptions outre-mer		344	0					
	ZFANG 44 quaterdecies		345	0	Zone de développement prioritaire		993	0					
	Bassins urbains à dynamiser – BUD		992	0									
	Dont divers	Créance report en arrière du déficit					346	0	35029 999				
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)					655	0					
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)					643	0					
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)					645	0					
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)					647	0					
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)					648	0					
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)					641	0					
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)					990	0					
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)					649	0							
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs				Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2			352	30 493	354	0			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)							356	0					
Déficits antérieurs reportables				0					360	0			
Résultat fiscal après imputation des déficits				Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2			370	30 493	372	0			

DÉTAIL DES RÉINTÉGRATIONS DIVERSES	
Dividendes régime mère-fille - QP à réintégrer	1 500

DÉTAIL DES DÉDUCTIONS DIVERSES	
Dividendes régime Mère-fille	29 999

3. IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES

Désignation de l'entreprise LES VOILES - SIREN : 832374458										Néant ☐						
I	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations en début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale					
ACTIF IMMOBILISÉ											Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice					
Immobilisations incorporelles			Fonds commercial	400	0	402	0	404	0	406	0	0				
			Autres	410	0	412	0	414	0	416	0	0				
Terrains				420	0	422	0	424	0	426	0	0				
Constructions				430	0	432	0	434	0	436	0	0				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				440	0	442	0	444	0	446	0	0				
Installations générales, aménagements divers				450	0	452	0	454	0	456	0	0				
Matériel de transport				460	51 638	462	0	464	0	466	51 638	0				
Autres immobilisations corporelles				470	867	472	2 181	474	0	476	3 048	0				
Immobilisations financières				480	460 500	482	0	484	10 000	486	450 500	0				
TOTAL				490	513 005	492	2 181	494	10 000	496	505 186	0				
II	AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																
Fonds commercial				495	0	497	0	498	0	499	0					
Autres immobilisations incorporelles				500	0	502	0	504	0	506	0					
Terrains				510	0	512	0	514	0	516	0					
Constructions				520	0	522	0	524	0	526	0					
Installations techniques, matériel et outillage industriel				530	0	532	0	534	0	536	0					
Installations générales, aménagements divers				540	0	542	0	544	0	546	0					
Matériel de transport				550	13 770	552	10 328	554	0	556	24 098					
Autres immobilisations corporelles				560	867	562	481	564	0	566	1 347					
TOTAL				570	14 637	572	10 808	574	0	576	25 445					
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS et 12,8% pour les entreprises à l'IR															
Nature des immobilisations cédées 1 virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé																
1	TITRES ACHGAS															
	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values											
					Court terme	Long terme										
						19%	15% ou 12,8%		0%							
1	10 000	0	10 000	10 000	0	0	0		0							
TOTAL	578	10 000	580	0	582	10 000	584	10 000	586	0	581	0	587	0	589	0
Plus-values taxables à 19%					579	0	Régularisations	590	0	583	0	594	0	595	0	
TOTAL								596	0	585	0	597	0	599	0	

4. **RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS**

Désignation de l'entreprise LES VOILES - SIREN : 832374458										Néant ☐	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice			
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	0	602	0	604	0	606	0		
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601	0	603	0	605	0	607	0		
	Autres provisions réglementées	610	0	612	0	614	0	616	0		
Provisions pour risques et charges		620	0	622	0	624	0	626	0		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	0	632	0	634	0	636	0		
	Sur stocks et en cours	640	0	642	0	644	0	646	0		
	Sur comptes clients	650	0	652	0	654	0	656	0		
	Autres provisions pour dépréciation	660	0	662	0	664	0	666	0		
TOTAL		680	0	682	0	684	0	686	0		
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
						Dotations		Reprises			
Fonds commercial						681	0	683	0		
Autres immobilisations incorporelles						700	0	705	0		
Terrains						710	0	715	0		
Constructions						720	0	725	0		
Installations techniques, matériel et outillage						730	0	735	0		
Installations générales agencements aménagements divers						740	0	745	0		
Matériel de transport						750	0	755	0		
Autres immobilisations corporelles						760	0	765	0		
TOTAL						770	0	775	0		
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT											
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes									0	
2	Provision pour indemnités de départ à la retraite									0	
3	Provision pour perte de change									0	
TOTAL à reporter									780	0	
II DÉFICITS REPORTABLES											
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent									982	0	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)									982 bis	0	
Nombre d'opérations sur l'exercice									982 ter	0	
Déficits imputés									983	0	
Déficits reportables									984	0	
Déficits de l'exercice									860	0	
Total des déficits restant à reporter									870	0	
III DIVERS											
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin				325	0	381	0		
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite				327	0				
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS				326	31 367	380	31 367		
N° du centre de gestion agréé									388	0	
Montant de la TVA collectée									374	23 712	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)									378	138	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant									399	0	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice									398	0	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI									397	0	

5. DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Désignation de l'entreprise : LES VOILES - SIREN : 832374458		Néant ☒	
Exercice ouvert le : 01/12/2024 et clos le : 30/11/2025		Données en nombre de mois : 12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :		376	
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée Total 1 + Total 2 - Total 3		137	
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE		020	☐
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence	024	160	
Date de cessation		186	